AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-3-72 287549

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "BRETAGNE" TÉL. RENNES (99) 36-01-74

(COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MORBIHAN)

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

Sous-Régisseur de Recettes de la D.D.A. — Protection des Végétaux, Route de Fougères, RENNES

C. C. P. RENNES 9404-94

ANNEXE AU BULLETIN N° 138 — 9 mars 1972

OIGNON

- MOUCHE : Seule la lutte préventive, envisagée sous l'une des trois formes suivantes, présente de l'intérêt :

1) - Traitement du sol effectué avant la mise en place de la culture, par pulvérisation copieuse ou par épandage de granulés suivi d'un enfouissement léger.

2) - Traitement des semences par enrobage à sec avec une spécialité en poudre.

3) - Trempage des plants, avant repiquage, dans une bouillie insecticide.

Matière active	Traitements / noms commerciaux	Sol: Dose m.a. en g/are	Semence: Dose m.a en g/kg — Graines	Semence: Dose m.a en g/kg — Bulbilles	Plants: Dose m.a. en g/10 l d'eau
Carbophénothion	Ascan, Acaryl, Rémadion	60 G ou P*			
Chlorfenvinphos	Birlane, Sapecron	50 G ou P			
Diéthion	Hylémox, Rhodocide, Kilspide	60 G ou P	60	6	60 (Hylémox)
Dichlofenthion	Tri-VC-13 granulés	60 G			
Fonofos	Oclo, Dyfonate	20 G			
Trichloronate	Phytosol	25 G ou P	40	4	25

* G = granulés P = Pulvérisation

Remarques - Dans les essais, le Trichloronate, le Chlorfenvinphos et le Fonofos donnent régulièrement de bons résultats, le Fonofos s'avérant cependant légérement supérieur.

- Le Chlorfenvinphos se révèle meilleur sous forme de granulés.

Attention ! les doses d'emploi sont exprimées en quantité de matière active (m.a.). Il y a donc lieu de calculer la quantité de produit commercial à employer en fonction du pourcentage de m.a. contenu dans le produit commercial choisi pour le traitement.

- POURRITURE BLANCHE (Sclerotium cepivorum) : L'enrobage des semences assure une bonne protection :
  - graines (par kg) : 20 à 30 g de Dicloran (Allisan bouillie ou
    15 g de Bénomyl (Benlate)

P. 386

…/…

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

- bulbilles (par kg) : 3 g de Dicloran ou 1,5 g de Bénomyl

En sol sableux, la dose de 20 g de Dicloran par kg de graines ne doit pas être dépassée, des accidents de phytotoxicité étant à craindre.

- CHARBON - La désinfection des graines sera faite avec du Thirame, à raison de 60 g par kg.

CHOU-FLEUR

- DESINFECTION DES PLANCHES DE SEMIS : Quelques jours avant semis, arroser le sol déjà préparé avec une bouillie apportant 15 g de Manèbe au mètre carré, distribués au moyen de 2 à 5 l d'eau, selon l'état du sol.

Cette désinfection doit être complétée par un traitement du sol contre la Mouche du chou (Trichloronate 31 g m.a./are ou Chlorfenvinphos 60 g m.a./are)

LUTTE CONTRE LES GRAMINEES ADVENTICES DANS L'ORGE DE PRINTEMPS

Le désherbage chimique contre les graminées adventices est maintenant bien au point pour les cultures d'orge de printemps.

Si l'on craint des levées de folle-avoine, vulpin, ray-grass, on utilisera le Triallate en pré-semis. Si ce traitement n'a pas été effectué, il est encore possible d'intervenir, mais seulement contre la folle avoine, en post-levée de la céréale et de la mauvaise herbe. On aura alors recours au Barbane.

1° - Le Triallate (Avadex B W) s'utilise avant le semis, à la dose de 1,4 kg de matière active à l'hectare, dans 400 à 600 litres d'eau.

Traiter sur un lit de semence soigneusement préparé, dès que possible après le travail du sol. Aussitôt après traitement, effectuer un hersage croisé destiné à enfouir le produit. Le semis pourra se faire immédiatement après hersage.

2° - Le Barbane (Caryne) - La période d'utilisation du Barbane est assez courte, car il est nécessaire d'intervenir lorsque la folle-avoine a de 1 à 2 feuilles $\frac{1}{2}$. L'orge, quel que soit son stade, supporte bien cet herbicide à condition cependant d'être d'un bon état végétatif lors du traitement.

La variété "Aurore" se montre sensible et ne doit pas être traitée avec ce produit.

Suivant le degré d'infestation, la dose d'emploi varie de 0,375 kg à 0,500 kg de m.a/ hectare, dans 400 à 500 litres d'eau.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles
G. PAITIER et G. CHARPENTIER

Le Chef de la Circonscription phytosanitaire "Bretagne",
J. DELOUSTAL

Dernière note : Bulletin n° 137 du 18 février 1972